

# PROCES – VERBAL

## DE LA REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DU 13 MARS 2015

Lieu : Hôtel Sultani

I. PRESIDENCE : S.E Olivier KAMITATU, Ministre du Plan et Président du C.E

II. QUORUM :

**Membres du Comité Exécutif présents :**

1. S.E Olivier KAMITATU, Ministre du Plan et Président du C.E
2. S.E. Martin KABWELULU, Ministre des Mines, 1<sup>er</sup> Vice-Président
3. S.E LIYOTA NDJOLI, Ministre de l'EDD, 2<sup>ième</sup> Vice-Président
4. S.E. Crispin ATAMA, Ministre des Hydrocarbures
5. S.E Madame Ernestine NYOKA, Vice-ministre du Budget
6. M. Firmin KOTO, délégué de la Présidence de la République
7. M. Simon TUMAWAKU, délégué des Entreprises minières privées
8. Mme. Yvonne MBALA, déléguée des Entreprises pétrolières
9. Mme Françoise VAN de VEN, déléguée des entreprises forestières
10. M .Bin NASSOR KASSONGO, délégué de la Chambre des Mines
11. M. Robert MUNGANGA, délégué des entreprises minières publiques
12. M. Albert KABUYA, délégué de la Société Civile
13. M. Jacques BAKULU, délégué de la Société Civile
14. M Joseph BOBIA, délégué de la Société Civile
15. M. IBOND RUPAS, délégué de la Société Civile.

**Membres du Comité Exécutif en mission**

16. S.E Albert MPETI, Vice-ministre aux Finances
17. M. John BUPILA, DIRCABA du Premier Ministre
18. M. Vincent NGONGA, DIRCABA P.M
19. M. Jean Claude KATENDE, délégué de la Société Civile

**Points focaux présents**

1. Honorable Nicolas BULUKUNGU, point focal Assemblée Nationale
3. Désiré BALAZIRE, Conseiller Principal 1<sup>er</sup> Ministre

**Invités**

1. Dieudonné LOKADI, DG DGI
2. Joséphine SWALEHE ENZEWA, DG DGRAD
3. Carol LUTALADIO, DGA DGDA
4. Gaston S. MESA, Directeur DGRAD
5. Robert MENAMA, Inspecteur DGDA
6. Jean P. MOLOBONZAMA, Chef de Division DGI
7. Déo KAYUMBA, Chef de division DGRAD
8. Bienvenu LIZEBI, Chef de division CAMI
9. Stéphane ROSSION, Ambassade Belge



10. Evangelia MYERS, DFID
11. Magali MANDER, GIZ
12. Jean Claude MOLONGO, Union Européenne
13. Eddy N'sa, Expert EDD
14. MWAKI NZAZI, Conseiller Min. Mines

Conformément au Règlement d'Ordre, le quorum étant atteint, le CE a valablement siégé.

### III. ORDRE DU JOUR ADOpte

1. Adoption des PV des réunions du 10 et du 24 décembre 2014
2. Adoption des trois Outils de mise en œuvre de l'ITIE-RDC
  - Le Rapport de cadrage ITIE- RDC 2013
  - Le Plan de travail triennal (PTT) 2015-2017 et la Feuille de Route (FDR) de janvier à juin 2015
  - Le Plan Stratégique de Communication de l'ITIE-RDC.
3. Préparation de la réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE à Kinshasa et Brazzaville.
4. Divers.

### IV. DEROULEMENT DE LA REUNION

1<sup>er</sup> point de l'Ordre du jour : **ADOPTION DES PV DES REUNIONS DU 12 ET DU 24 DECEMBRE 2014.**

#### Exposé.

Les deux procès-verbaux présentés ce jour avaient été envoyés aux membres et ont intégré tous les amendements.

#### Délibération.

Les deux PV sont adoptés

2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour: **ADOPTION DES TROIS OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE-RDC.**

#### a. Adoption du Rapport de cadrage ITIE-RDC 2013

##### Exposé

A la demande de l'Assemblée Nationale de la RDC qui souhaitait voir les rapports ITIE plus actuels, le Comité Exécutif a résolu de publier le Rapport 2013 au plus tard le 30 juin 2015 et celui de 2014 au plus tard le 31 décembre 2015. En même temps, le CE a chargé le Secrétariat Technique d'actualiser le cadrage 2013 sur base de celui de 2012 qui avait reçu l'unanimité des toutes les parties prenantes.

Le Secrétariat Technique après avoir arrêté la méthodologie de travail, a procédé au recensement et à la collecte des recettes encaissées en 2013 par les Régies financières nationales, provinciales, les entreprises du portefeuille de l'Etat et quelques autres entités étatiques. Par la ensuite, les données reçues ont été compilées et traitées aux fins de produire un projet de cadrage acceptable. Ce dernier a été partagé avec les parties prenantes pour amélioration.

Les parties prenantes, regroupées par composante, se sont réunies à Lubumbashi, à Kinshasa, à Matadi et à Bunia et après examen, ont fait parvenir au Secrétariat Technique leurs

améliorations qui ont été intégrées dans le Rapport de cadrage soumis, ce jour, au Comité Exécutif pour adoption.

Principaux éléments du cadrage sous examen:

### 1. La matérialité

#### ❖ Mines

- 300 KUSD pour les entreprises et les Flux.
- Déclaration unilatérale de l'Etat pour toutes les entreprises dont les paiements inférieurs à 300.000 USD et n'ayant pas rempli les autres critères qualitatifs.
- Déclaration unilatérale de tous les Sous-traitants miniers qui participent à l'activité minière de base.

#### ❖ Hydrocarbures

- Aucun seuil de matérialité n'a été défini tant pour les entreprises que pour les Flux.
- Déclaration unilatérale de l'Etat pour l'entreprise ENI.

### 2. Périmètre des entreprises et des entités étatiques

#### ❖ Mines

- Cent (100) entreprises constituent le Périmètre. Elles ont été sélectionnées sur base de la matérialité renforcée des 3 autres critères qualitatifs. Par rapport à l'exercice 2012, sept (7) entreprises entrent dans le Périmètre. Il s'agit de BANRO CONGO MINING, KATANGA METALS, La MINIERE DE LA LUKUGA, MABENDE MINING SPRL, MJM, SASE MINING et SOCIETE MINIERE DE DIAMANT DE LUPATAPATA.
- Aucune Entreprise n'est sortie du Périmètre minier.
- Comme en 2012, huit (8) Agences financières de l'Etat et autres entités étatiques sont retenues dans le Périmètre.

#### ❖ Hydrocarbures

- Seize(16) entreprises sont retenues dans le Périmètre. Neuf entreprises sortent du Périmètre. Il s'agit de JAPECO, SOREPLICO, SOLICO, SOCOREP, KINREX, INPEX, CAPRIKAT, FOXWELP et GLENCORE.

Les huit premières sont des concessionnaires qui ont amodié leurs titres. Elles accomplissent leurs rares obligations envers l'Etat à travers leurs opérateurs. Trois de ces huit entreprises ont déclaré respectivement 1498\$ USD en 2011 et 1504\$ USD en 2012 soit un total 3002\$ USD pour les deux exercices. Ce montant ne paraît pas significatif pour justifier le maintien de ces entreprises dans le Périmètre. Quant à GLENCORE, elle a quitté l'amont pétrolier et la preuve y afférente avait été fournie au Conciliateur du Rapport ITIE-RDC 2012.

- Quatre entités étatiques sont retenues dans le Périmètre.

Le Périmètre ITIE-RDC 2013 est décrit en annexe.

### 3. Cadre référentiel

- Secteur minier : 42 flux retenus contre 38 en 2012 soit quatre nouveaux flux qui entrent dans le référentiel 2013.
- Secteur hydrocarbures : 39 flux sont retenus. Par rapport à 2012 le référentiel reste inchangé.

La liste des flux est reprise en annexe

### 4. Mécanisme de fiabilisation des données

Comme en 2012, le mécanisme de fiabilisation n'a pas changé.

### 5. Informations contextuelles

Respect intégral des Exigences 3 et 4 de la Norme ITIE.

#### Débats

La composante Société Civile a souhaité que le projet intègre les arguments justifiant la sortie des huit Entreprises du Périmètre pétrolier, la baisse du montant du seuil de matérialité secteur minier qui est passé de 500 KUSD à 300 KUSD et aussi l'inclusion dans les déclarations unilatérales de l'Etat de toutes les entreprises minières non retenues dans le périmètre alors que dans les exercices précédents, les entreprises qui avaient effectué des paiements compris entre 100KUSD et 499,999 KUSD étaient seules concernées par la déclaration unilatérale.

Cette composante a aussi suggéré que les entreprises fiabilisent les données en remplissant cumulativement les conditions retenues dans le mécanisme proposé dans le projet.

La composante Entreprise a souhaité que dans le projet de rapport de cadrage la phrase « *Etant donné que ces entreprises concessionnaires n'ont aucune obligation contractuelle envers l'Etat, elles ne feront plus partie du périmètre* » soit supprimée et que ledit projet soit précis sur l'obligation de solidarité qu'ont les concessionnaires avec les amodiataires au cas où ces derniers devenaient défaillants vis-à-vis de l'Etat.

Aux uns et autres des réponses appropriées ont été apportées. Relativement aux améliorations proposées, il a été demandé au Secrétariat Technique d'en prendre compte et de les intégrer dans le projet.

Concernant la question de fiabilité des données, il a été précisé qu'au regard du mécanisme de fiabilisation précité, le cumul des conditions n'était pas requis puisqu'il suffisait que l'Entreprise réunisse l'une des deux conditions pour être en règle avec l'exigence.

#### Délibération

*Le projet de rapport de cadrage ITIE -RDC 2013 est adopté moyennant la prise en compte des amendements ci-après:*

##### 1. Concernant la sortie des concessionnaires pétroliers du Périmètre 2013

Page 4, secteur des hydrocarbures paragraphe 3

Par suite, il a été constaté que les entreprises concessionnaires précédemment retenues dans les Périmètres 2011 et 2012 n'ont effectué aucune déclaration directe à l'ITIE si ce n'est qu'à travers leurs opérateurs. Les opérateurs de trois de ces huit concessionnaires ont déclaré respectivement 1498\$ USD en 2011 et 1504\$ USD en 2012 soit un total 3002\$ USD pour les deux exercices. Ce montant n'étant pas significatif pour justifier leur maintien dans le Périmètre, ces concessionnaires sortent de celui-ci.

Il s'agit de SOLICO, SOREPLICO, KINREX, JAPECO, INPEX, SOCOREP, FOXWELP et CAPRIKAT.

Note : En vertu du contrat d'amodiation et en cas de défaillance des opérateurs, les concessionnaires sont tenues d'honorer seules leurs obligations vis-à-vis de l'Etat.

## 2. Mines : Concernant le seuil de matérialité qui est passé de 500.000\$ à 300.000\$

Page 4, secteur minier 1<sup>er</sup> paragraphe : « Les Cadrages ITIE-RDC 2011 et 2012 avaient fixé le seuil de matérialité à 500.000\$. Après étude, ce Rapport l'a fixé à 300.000 USD. Ceci a permis d'atteindre un taux de couverture de 98,55 % correspondant aux paiements de 68 Entreprises et un taux de couverture de 99,87% des paiements considérés par flux ».

## 3. Concernant le nombre de flux du cadre référentiel du secteur minier

Corriger à la Page 6 du Rapport de Cadrage, section secteur minier, « le nombre de flux passent de 38 à 41 » parce que le référentiel ne reprend que 41 flux au lieu de 42 comme repris dans le texte.

### b. Adoption du Plan de travail triennal ITIE RDC 2015-2017 et de la Feuille de route janvier-juin 2015.

#### Exposé

Conformément à l'exigence 1.4 de la Norme et au regard du statut de conformité de la RDC, le Comité exécutif doit se doter d'un Plan de travail triennal(PTT) duquel est tiré le plan de travail annuel et de ce dernier une Feuille de route (FDR).

Le PTT présenté au Comité Exécutif couvre la période 2015-2017 et comporte trois objectifs opérationnels à savoir : - production et exécution des outils essentiels de la mise en œuvre, - production et exécution des outils de vulgarisation de l'ITIE en RDC et - production et exécution un plan fonctionnement et son budget. Chaque objectif inclue des activités mesurables avec indication du résultat attendu et des budgets ad hoc. Le budget global est de 12 496 580 USD et reparti en trois sources : le Gouvernement (7.504.500 USD), les partenaires (4.849.580 USD) et le MDTF (142.500 USD).

Aussi, une feuille de route qui indique les étapes du PT du premier semestre 2015 a été proposée au CE. Cette feuille de route logique est basée sur des résultats spécifiés en résultat ultime, en résultats intermédiaires et en résultats immédiats.

#### Débat

La composante Société civile, appuyée par un membre de la composante Gouvernement, a suggéré le renvoi du PTT aux parties prenantes pour approfondissement et améliorations.

Un membre de la composante Entreprises a fait remarquer que le PTT n'avait retenu aucune activité intéressant le secteur forestier et par la même occasion a souhaité connaître la date probable de l'inclusion de ce secteur dans le Périmètre ITIE.

A ce membre il a été précisé que l'inclusion du secteur forestier dans le Périmètre ITIE pourra intervenir à l'issue de l'étude de cadrage menée actuellement par le cabinet Moore Stephens.

#### Délibération

*Le PTT est renvoyée aux parties prenantes pour relecture et améliorations. Le GTS, après analyse des amendements des parties prenantes, intégrera les améliorations et*

**c. Adoption du Plan stratégique de communication de l'ITIE -RDC****Exposé.**

L'un des objectifs essentiels du PTT est la vulgarisation de l'ITIE qui vise le renforcement du processus et sa pérennité. En vue de matérialiser cet important objectif, le Comité Exécutif a décidé de se doter d'un plan de communication stratégique qui a été présenté ce jour sous forme d'une synthèse articulée autour des six points essentiels à savoir : (1) l'Etat de lieux de la communication, (2) les objectifs de la communication, (3) les cibles et les messages, (4)les outils de communication, (5) le planning et (6) le budget.

A l'issue du débat les membres ont convenu de renvoyer le PSC aux Parties prenantes pour relecture et améliorations.

**Délibération.**

*Le PCS est renvoyé aux parties prenantes pour relecture et améliorations. Le GTS, après analyse des amendements des parties prenantes, intégrera les améliorations et confectionnera la mouture finale du PSC qui sera soumise à la prochaine réunion du GMP pour adoption.*

**3<sup>ème</sup> point de l'Ordre du jour : PREPARATION DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE AU MOIS D'AVRIL 2015 A KINSHASA ET A BRAZZAVILLE.**

Il est rappelé aux membres que les deux pays organisent conjointement la réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE à mi-avril 2015. L'énoncé des préparatifs est décliné à l'intention des membres. Cependant, une contrainte financière se pose avec accuité et risque de mettre en mal la participation de la RDC. Il est donc sollicité du Gouvernement de prendre des mesures urgentes pour pourvoir en moyens financiers l'ITIE-RDC afin que cette dernière assure non seulement les activités nécessaires à la mise en œuvre et aussi garantisse le succès de la réunion du Conseil d'administration de l'ITIE à Kinshasa.

Devant cette crainte, le président du GMP a informé les membres qu'il avait sollicité une audience auprès du Premier ministre pour lui présenter le Rapport ITIE-RDC 2012 et aussi aborder cette question. Dans cette perspective, le Coordonnateur National devra tenir prêt le chronogramme de préparation de la réunion du Conseil d'Administration.

**4<sup>ème</sup> point de l'Ordre du jour : DIVERS**

Le Président du GMP a fait part aux membres de la visite de travail qu'il a effectuée à l'antenne du Secrétariat Technique au Katanga.

Au nom du GMP, il a aussi exprimé la solidarité et la sympathie à un membre du Comité Exécutif, Madame Van de Ven, qui avait été victime d'une agression perpétrée par des malfaiteurs.

Les points inscrits à l'Ordre du jour étant épuisés, la réunion qui avait commencé à 14 H 30 a pris fin à 16 h 42.

Le Rapporteur du C.E

Le Prof. MACK DUMBA

Le Président du Comité Exécutif

Olivier KAMITATU ETSU

Document de travail

Confidentialité assurée

## Annexe 1. PERIMETRE DES ENTREPRISES ITIE- RDC 2013

### A. SECTEUR MINIER

#### ENTREPRISES AYANT SATISFAIT AU CRITERE DE MATERIALITE

	RAISON SOCIALE	SIGLE
1	AFRICAN MINERALS (BARBADOS)	BARBADOS
2	ANVIL MINING COMPANY KINSEVERE	AMCK-MMG KINSEVERE
3	ANVIL MINING CONGO	AMC
4	ASHANTI GOLDFIELDS KILO SARL	AGK
5	BANRO CONGO MINING	BANRO CONGO MINING
6	BOLFAST	BOLFAST
7	BOSS MINING	BOSS
8	CHEMICAL OF AFRICA	CHEMAF
9	COMPAGNIE MINIERE DE KAMBOVE	COMIKA
10	COMPAGNIE MINIERE DE LUISHA	COMILU
11	COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOI	COMMUS
12	COMPAGNIE MINIERE DU SUD-KATANGA	CMSK
13	CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING	CDM
14	CONGO INTERNATIONAL MINING CORPORATION(CIMCO)	CIMCO SAS
15	CONGO JINJUN CHENG MINING COMPANY	CJCMC
16	CONGO LOYAL WILL MINING	CLWM
17	CONGOLAISE DES MINES ET DE DEVELOPPEMENT SPRL	COMIDE
18	ENTREPRISE GENERALE MALTA FOREST	EGMF
19	FEZA MINING	FEZA
20	FRONTIER SPRL	FRONTIER
21	GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES	GECAMINES
22	GIRO GOLD	GIRO GOLD
23	GROUPE BAZANO	BAZANO
24	GROUPEMENT DU TERRIL DE LUBUMBASHI	GTL
25	HUACHIN METAL LEACH SPRL	HUACHIN METAL LEACH SPRL
26	HUACHIN MINING SPRL	HUACHIN MINING SPRL
27	JAIYA METAL TECHNOLOGY	JMT
28	JVCO SODIFOR	JVCO SODIFOR
29	KAMOTO COPPER COMPANY	KCC
30	KANSUKI MINING SPRL	KANSUKI
31	KASONTO LUPOPO MINES	KALUMINES
32	KATANGA METALS	KATANGA METALS
33	KIBALI GOLD MINES	KIBALI
34	KIPUSHI CORPORATION	KICO
35	KISANFU MINING	KIMIN
36	KISENDA COPPER COMPAGNY(KICC-EX-MMK)	KICC
37	LA MINIERE DE KALUMBWE MYUNGA	MKM
38	LA MINIERE DE KASOMBO	MIKAS
39	LA MINIERE DE LA LUKUGA	LA MINIERE DE LA LUKUGA
40	LONCOR RESOURCES CONGO SPRL	LONCOR

	RAISON SOCIALE	SIGLE
41	LONG FEI MINING (INCL,AMODIATION KIMPEN-S)	LONG FEI MINING
42	MABENDE MINING SPRL	MABENDE MINING SPRL
43	MANONO MINERALS	MANOMIN
44	METAL MINES	METAL MINES
45	MINING MINERAL RESOURCES Sarl	MMR
46	MJM	MJM
47	MUTANDA MINING	MUMI
48	MWANA AFRICA CONGO GOLD	MIZAKO
49	NAMOYA MINING SARL	NAMOYA
50	PHELPS DODGE CONGO	PDC
51	RIO TINTO CONGO SPRL	RIO TINTO CONGO
52	RUASHI MINING	RUMI
53	RUBAMIN	RUBAMIN
54	SASE MINING SPRL	SASE MINING SPRL
55	SHITURU MINING CORPORATION	SMCO
56	SOCIETE DE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI	STL
57	SOCIETE D'EXPLOITATION KIPOI	SEK
58	SOCIETE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO	SODIMICO Sarl
59	SOCIETE GOLDEN AFRICA RESSOURCES SPRL	GAR
60	SOCIETE MINIERE DE DIAMANT DE LUPATAPATA	SMDL
61	SOCIETE MINIERE DE KABOLELA ET KIPESÉ	SMKK
62	SOCIETE MINIERE DE KILO MOTO	SOKIMO Sarl
63	SOCIETE MINIERE DE L'ITURI	KGL-SOMITURI
64	SOCIETE MINIERE DE MOKU-BEVERENDI	SMB
65	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	SOMIKA
66	SODIMIKA(KIMPE MABAYA)	SODIMIKA(KIMPE MABAYA)
67	TENKE FUNGURUME MINING	TFM
68	TWANGIZA MINING	TWANGIZA

**ENTREPRISES ESTATIQUES N'AYANT PAS SATISFAIT AU CRITERE DE MATERIALITE**

	RAISON SOCIALE	SIGLE
69	LA CONGOLAISE D'EXPLOITATION MINIERE	LA COMINIÈRE
70	SOCIETE COMMERCIALE MINIERE DE KISENGMANGANESE	SCMK-Mn
71	SOCIETE AURIFERE DU KIVU ET DU MANIEMA	SAKIMA
72	SOCIETE ANHUI CONGO D'INVESTISSEMENT MINIER	SACIM
73	LA MINIERE DE BAKWANGA	MIBA

**JV ET AUTRES ENTREPRISES AYANT PARTICIPE AUX RAPPORTS  
 PRECEDENTS**

	RAISON SOCIALE	SIGLE
74	ALSESY TRADING SPRL	ALSESY
75	BON GENIK MINING	BKMINING
76	COMPAGNIE MINERE DE TONDO	CMT
77	COMPAGNIE MINIERE DE SAKANIA	COMISA
78	COMPAGNY MINIERE DE DILALA SPRL	CMD
79	COTA MINING (*)	COTA MINING
80	EXPLOITATION ARTISANALE DU CONGO	EXACO
81	KAMITUGA MINING	KAMITUGA
82	LUGUSHWA MINING	LUGUSHWA
83	MAGMA MINERALS	MAGMA MINERALS
84	MINERAL INVEST INTERNATIONAL CONGO	WANGA MINING
85	MINES D'OR DE KISENGE SPRL	MDDK
86	ORAMA	ORAMA
87	SOCIETE D'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE MALEMBANKULU	SEGMAL
88	SINO CONGOLAISE DES MINES	SICOMINES
89	SOCIETE DE BEERS EXPLORATION SPRL	DE BEERS
90	SOCIETE D'EXPLOITATION DE GISEMENTS DE KALUKUNDI SPRL	SWANMINES
91	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CASSITERITE AU KATANGA SPRL	SECAKAT
92	SOCIETE D'EXPLOITATION DES REJETS DE KINGAMYAMBO SARL	METALKOL
93	SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE DE CHABARA SPRL	CHABARA
94	SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE DU HAUT-KATANGA	SEMKHAT
95	SOCIETE IMMOBILIÈRE DU CONGO	SIMCO
96	SOCIETE MATTADORE SPRL (*)	MATTADORE SPRL
97	SOCIETE MINIERE DE KOLWEZI	SMK
98	SOCIETE MINIERE DE ZIWA ECAILLE C (*)	SOMIDEC
99	SOCIETE MINIERE DE MITWABA	SOMIMI
100	VOLCANO MINING (*)	VOLCANO MINING

## B. SECTEUR DES HYDROCARBURES

### OPERATEURS PRIVES

	RAISON SOCIALE	SIGLE
1.	CHEVRON ODS	ODS
2.	DIVINE INSPIRATION GROUP	DIVINE
3.	ENERGULF	ENERGULF
4.	ENI RD CONGO	ENI
5.	IBOS	IBOS
6.	LIREX	LIREX
7.	MUANDA INTERNATIONAL OIL COMPANY	MIOC
8.	NESSERGY	NESSERGY
9.	OIL OF DR CONGO	OIL OF RDC
10.	PERENCO RECHERCHE ET EXPLOITATION PETROLIERE	PERENCOREP
11.	SEMLIKI OIL	
12.	SOCO RDC	SOCO
13.	SURESTREAM RDC	SURESTREAM
14.	TEIKOKU OIL	TEIKOKU
15.	TOTAL RDC	TOTAL

### ENTREPRISE DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

	RAISON SOCIALE	SIGLE
16	LA CONGOLAISE DES HYDROCARBURES	COHYDRO

Annexe 2 : **CADRE REFERENTIEL ITIE- RDC 2013**

I. SECTEUR MINIER

<b>FLUX</b>	
<b>Flux encadrés par la DGDA</b>	
1	Droits d'entrée (Droits de Douane à l'Importation, ICAI, RIN, VIM)
2	Redevances et Frais en rémunération des services rendus à l'exportation (RIN, VIM)
3	Droits de Consommation à l'Importation
4	Redevance Administrative
5	Pénalités et amendes transactionnelles pour le Trésor
6	Pénalités et amendes transactionnelles pour la DGDA.
<b>Flux encadrés par la DGI</b>	
7	Avis de Mise en Recouvrement A (AMR A)
8	Avis de Mise en Recouvrement B (AMR B)
9	Impôt Mobilier (IM)
10	Impôt sur le Chiffre d'Affaires à l'Intérieur (ICAI)
11	Impôt sur les Bénéfices et les Profits (IBP)
12	Impôt sur les Rémunérations (IER + IPR)
13	Précompte BIC (PBIC)
14	Avances versées à valoir sur Divers Impôts (ADI)
<b>Flux encadrés par la DGRAD</b>	
15	Autorisation d'exportation des matières minérales à l'état brut
16	Dividendes versés à l'Etat
17	Droits superficiaires annuels par carré
18	Redevance minière

<b>FLUX</b>	
19	Royalties versées à l'Etat
20	Pénalités revenant au Trésor
21	Pénalités revenant à la DGRAD
22	Pas – de – porte versés à l'Etat
23	Vente licences
24	Ventes actions et parts sociales de l'Etat
	<b>Les paiements versés aux Entreprises Publiques</b>
25	Cessions d'actifs ou parts sociales
26	Dividendes versés aux entreprises étatiques
27	Loyers d'amodiation e/ rentes mensuelles et prestations services aux entreprises étatiques
28	Pas – de – porte /Bonus de transfert versés aux entreprises étatiques
29	Royalties versées aux entreprises étatiques
30	Frais d'option
31	Frais de renonciation au droit de préemption
32	Prestations des services
33	Vente de scories GECAMINES
34	Avances contractuelles
35	Frais consultance
36	Paiement contractuel sur seuil de production atteint (500000tcu)
37	Remboursements prestations
	<b>Paiements infranationaux versés à la DRKAT</b>
38	Impôt sur la superficie des concessions minières et d'hydrocarbures
39	Taxe provinciale voirie et drainage + prépaiements contractuels (voies + Concentrées combinés)

FLUX	
40	Taxe provinciale sur les concentrés.
41	Autres paiements significatifs

## B. SECTEUR DES HYDROCARBURES

Flux encadrés par la DGI	
1	Avis de Mise en Recouvrement (AMR A et B)
2	Impôt Exceptionnel sur la Rémunération des Expatriés (IER)
3	Impôt mobilier
4	Impôt sur les Bénéfices et les Profits (IBP), (ou Impôt Spécial Forfaitaire : ISF)
5	Impôt Professionnel sur les Rémunérations (IPR)
6	Impôt sur le Chiffre d’Affaires à l’intérieur (ICA)
7	Précompte BIC sur les prestations de services et sur travaux immobiliers
Flux encadrés par la DGRAD	
8	Bonus de découverte commerciale
9	Bonus de permis d’exploitation
10	Bonus de production des dix millionième barils
11	Bonus de renouvellement de la concession
12	Bonus de renouvellement du permis d’exploration
13	Bonus de signature initiale
14	Bonus de signature
15	Bonus de production
16	Bonus permis d’exploration
17	Dividendes versés à l’Etat

18	Marge distribuable (Profit-Oil Puissance Publique)
19	Participation (Profit-Oil Etat Associé)
20	Pénalités et Amendes transactionnelles
21	Redevances superficiaires / Droits superficiaires
22	Royalties
23	Taxe de statistique
24	Autres frais liés au paiement des bonus
25	Taxe sur les plus-values de cessions totales de l'intérêt de participation
26	Agrément des dépôts des explosifs
	<b>Flux encadrés par le MINISTÈRE DES HYDROCARBURES</b>
27	Amendes pour non-exécution de programme
28	Renouvellement du permis d'exploitation
29	Banque de données
30	Contribution aux droits payables à l'Association des Pays Africains Producteurs de Pétrole (APPA)
31	Participation à l'effort de reconstruction nationale
32	Contribution à l'effort pour l'exploration de la Cuvette Centrale
33	Frais de formation des cadres Congolais
	<b>Flux Encadrés par le MINISTÈRE DE L'ECNT</b>
34	Suivi de l'exécution du PAR, PGE et Audit Environnemental
	<b>Flux encadrés par la COHYDRO</b>
35	Frais de formation des cadres Congolais
36	Cession d'actifs
37	Dividendes reçus de LIREX
38	Contribution à l'effort pour l'exploration de la Cuvette Centrale

39

Autres paiements significatifs

